

Moratoire contre le projet « champs captant » du Médoc

Alors que vient de se voter la loi Climat, se profile en Gironde au cœur du Parc naturel Régional du Médoc le projet de 14 forages en nappes profondes pour alimenter Bordeaux-Métropole et le sud Gironde en eau potable.

Ces 14 forages sont situés géographiquement sur les communes du Temple et de Saumos, à environ 300 m de profondeur, mais auront un rayonnement d'impact beaucoup plus large sur les Landes du Médoc et le Nord Bassin. En particulier, la commune du Porge sera impactée, comme le montrent toutes les études.

Ce projet prévoit l'extraction de 10 millions de mètres cubes par an d'une eau originaire de la nappe oligocène. Ceci implique un bilan entrée/sortie négatif de cette ressource en eau sur nos communes. Ces forages auront notamment un impact négatif sur la nappe superficielle. L'assèchement du sous-bois risque de mettre en difficulté les DFCI, les réserves d'eau pour les éventuels incendies estivaux sur notre territoire et la ressource en eau pour les habitants de nos communes. Ce projet risque de mettre en péril la biodiversité qui fait la richesse et l'attrait de notre territoire.

Sur le plan économique, la forêt pourrait être menacée par ce projet dans sa croissance et impacter l'économie des territoires. Le BRGM estime que la zone sinistrée serait d'environ 15 000 ha sur nos communes médocaines mais des imprécisions demeurent.

Depuis 2014, ce projet a été mené sans grande concertation et dans une certaine opacité, provoquant une inquiétude légitime et une défiance de nos populations médocaines. Par exemple, des chiffres très différents ont été annoncés au cours des années quant aux conséquences des pompages sur la hauteur de la nappe superficielle. La période de concertation actuelle a enfin ouvert le dialogue entre les territoires et Bordeaux Métropole, mais les inquiétudes demeurent.

Nos communes demandent des garanties scientifiques et écologiques confirmant que le projet « champ captant » est un projet qui s'inscrit dans une stratégie de développement durable et qui n'altèrera ni la biodiversité, ni la forêt (sur le plan qualitatif, quantitatif et ressource en eau) sur notre territoire.

L'eau est un bien commun et une ressource précieuse. Il appartient, en premier lieu, à Bordeaux-Métropole d'éviter le gaspillage de l'eau potable, de traiter les fuites de son réseau tel que prévu dans le cadre des Assises de l'Eau et dans le projet Néo Terra porté par la région Nouvelle Aquitaine. Une gestion durable de la ressource en eau implique la mise en place d'une politique de sobriété de l'utilisation de l'eau avant d'envisager des prélèvements dans la nappe oligocène aux conséquences incertaines pour les générations actuelles et futures et pour la biodiversité. En conséquence, une analyse a priori des risques suggérerait la recherche et l'évaluation de solutions alternatives systématiques.

A ce jour et en l'état des connaissances, le conseil municipal de Le Porge demande un moratoire concernant le projet de « champs captant » du Médoc pour que, durant ce délai, les habitants et la commune puissent avoir des informations complémentaires sur les conséquences écologiques et économiques de ce projet, et que soient saisies les instances publiques d'Etat en matière de protection de la biodiversité.

La commune du Porge souhaiterait que soient apportées des garanties sur :

- les efforts d'économies de consommation d'eau qui seront engagés,
- le maintien de l'accès à faible coût, pour nos communes, aux ressources en eau,

- le respect d'un plafond maximal de prélèvement dans la nappe oligocène afin qu'il reste compatible avec les besoins des communes littorales et le respect d'une gestion durable de la ressource,
- le maintien des forêts, de l'activité sylvicole et de la biodiversité.

La commune du Porge demande à être systématiquement associée aux discussions et aux éventuelles compensations en lien avec l'impact attendu sur son territoire.